

CONTRAT DE LICENCE D'UTILISATEURS FINAUX (CLUF) :

Avis à l'utilisateur : Ce document constitue un contrat. Veuillez le lire attentivement avant d'installer ce logiciel et de l'utiliser. En utilisant ce logiciel, vous acceptez les termes de la licence d'utilisation du logiciel et êtes lié aux termes de cette entente. Si vous n'acceptez pas ces conditions, veuillez ne pas installer ou utiliser ce logiciel.

1. Définitions

Le « logiciel d'interface pour le contrôle des systèmes sans fil Artist Elite® » et « AEWCI » (selon ses initiales en anglais) font référence au progiciel ci-inclus et sont désignés sous le nom de « logiciel ». Les « systèmes sans fil Artist Elite® » font référence à n'importe quel récepteur, émetteur et système sans fil Artiste Elite Audio-Technica.

2. Contrat de licence

En installant et en utilisant le logiciel, vous consentez à ce qu'Audio-Technica U.S., Inc. (ci-après désigné sous le nom Audio-Technica) vous accorde les droits suivants :

- Le droit d'installer le logiciel sur n'importe quel ordinateur utilisé avec les systèmes sans fil Artiste Elite pour votre usage personnel ou celui de votre entreprise. Audio-Technica conserve les droits concernant le titre du logiciel et le logiciel ainsi que tous les autres droits non expressément accordés par cette entente. Audio-Technica détient tous les droits d'auteurs fédéraux et internationaux. Le logiciel est sous licence et n'est pas vendu par Audio-Technica conformément aux termes de cette entente.
- Le droit de créer une seule copie de sécurité du logiciel à condition que sur ladite copie soient reproduits les avis de droits d'auteur ainsi que tout autre légende de propriété contenus dans le logiciel original.

3. Restrictions

Il est interdit de :

- Décompiler, modifier, adapter, désosser, démonter, traduire le logiciel ou créer des œuvres dérivées basées sur le logiciel ou le matériel pédagogique.
- Louer, revendre ou transférer le logiciel en tous lieux, ou exporter (ou réexporter) le logiciel vers n'importe quel pays non autorisé par la loi sur l'administration des exportations des Etats-Unis et ses règlements.
- Redistribuer en tout ou en partie le logiciel.

4. Droit d'auteur

Ce logiciel est propriété d'Audio-Technica et il est protégé par les lois sur les droits d'auteurs des États-Unis et les conventions internationales. Par conséquent, le logiciel doit être traité de la même façon que tout autre matériel protégé par le droit d'auteur (par ex. : un livre, un disque compact ou une cassette). Toute copie ou redistribution du logiciel ou de toute portion de celui-ci, à moins d'être expressément autorisée par ce contrat de licence, constitue une violation de nos droits juridiques.

5. Garanties limitées

Audio-Technica garantit pour une période de 6 mois à partir de la date d'achat (indiquée sur votre reçu original) le fonctionnement du logiciel, conformément à la documentation fournie, dans les cas suivants :

a. s'il est utilisé avec les systèmes d'exploitation pris en charge et la configuration matérielle recommandée :

b. si le support sur lequel le logiciel est fourni (CD-ROM) n'a pas de défaut de fabrication et de matériaux lors d'un usage normal.

Audio-Technica ne garantit *pas* qu'en tout temps le système d'exploitation opérant le logiciel ne subira pas d'interruption ni d'erreurs.

OUTRE CE QUI EST SPÉCIFIÉ DANS CETTE GARANTIE LIMITÉE, AUDIO-TECHNICA U.S., INC., EXCLUT TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPRESSE OU IMPLICITE, INCLUANT LES GARANTIES DE COMMERCIALISATION, D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER ET D'ABSENCE DE CONTREFAÇON. SI UNE LÉGISLATION ACCORDE DES GARANTIES CONCERNANT LE LOGICIEL OU LE SYSTÈME SANS FIL ARTIST ELITE, TOUTES CES GARANTIES SONT LIMITÉES À 90 JOURS À PARTIR DE LA DATE D'ACHAT. Aucun conseil ni aucun renseignement donné par Audio-Technica, ses revendeurs, distributeurs, mandataires ou employés n'a d'incidence de quelque manière que ce soit sur cette garantie limitée.

Cette garantie vous confère des droits spécifiques et il se peut que vous ayez d'autres droits variant d'un État à l'autre.

6. Limitation des dommages

Audio-Technica, U.S., Inc., et Audio-Technica Corp. ne peuvent être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, accessoires ou corrélatifs (tels que des dommages pour une perte d'entreprise, perte de profits, ou autres du même genre), découlant d'une rupture de contrat, d'un délit civil (incluant la négligence), de la responsabilité du fait du produit ou autres, même si Audio-Technica ou ses représentants avaient été avisés de la possibilité de tels dommages et même si un recours inclus dans cette entente semble n'avoir pas rempli sa finalité première.

La responsabilité totale possible d'Audio-Technica concernant des dommages-intérêts compensatoires se limite à la valeur du logiciel ayant causé de tels dommages.

Si l'État respectif ne permet pas une limitation ou l'exclusion de la responsabilité pour les dommages accessoires ou corrélatifs, la limitation ou l'exclusion susmentionnée peut ne pas s'appliquer.

Toute réclamation suivant ce contrat de licence doit être faite dans l'année (1 an) suivant l'achat du logiciel.

7. Recours exclusif

Votre recours exclusif advenant que le logiciel ne fonctionne pas dans le cadre des limites de l'article 4, est de renvoyer ce logiciel accompagné d'une copie du reçu d'achat original et d'une description détaillée du problème. Moyennant cela, Audio-Technica s'efforcera de vous fournir une copie de remplacement du logiciel. Les exceptions à ce recours incluent les situations dans lesquelles le logiciel a été modifié d'une quelconque façon, le support (CD-ROM) endommagé par accident, mal utilisé ou utilisé de manière inadéquate, ou dans le cas d'une non-conformité lors de l'utilisation du logiciel avec des logiciels non fournis par Audio-Technica.

8. Généralités

Cette entente est régie par les lois de l'État de l'Ohio et remplace toute autre entente ou accord préalable ou actuel, verbal ou écrit.